



## CDD annulé garde d'enfants

Par **Sarah9394**, le **13/08/2020** à **12:14**

Bonjour

J'aimerais avoir vos avis Je travail depuis 1 ans en temps partiel avec une agence de garde d'enfants

j'ai souvent eu des problèmes de retard de paiement indemnité km pas payer virement pas fait ou alors envoie de chèque j'ai du quémander mon salaire 1 mois avant d'avoir reçu le chèque sois disant envoyer et j'en passe

si non moi toujours correct avec eux avec mes gardes d'enfants aussi les problèmes on Commencer pdt la crise sanitaire j'avais un CDD signé de septembre et ça jusqu'à juin donc tout l'année scolaire

le cdd c'est terminé du jours au lendemain alors qui rester 2 mois de travail

J'ai laissé passé et 2 semaines après la famille voulais me reprendre pour le mois de septembre prochain alors que pdt le confinement mon contrat cesr Soudainement Annuler

ducoups Je n'ai pas décidé de continuer avec cette famille

Entre-temps j'ai trouver dans la même agence une nouvelle garde pour le mercredi j'ai fait le mois de juin et début juillet tout c'est bien passé je devais débute un autre contrat avec cette famille le 2 septembre et sa pour tout les mercredi jusqu'à juin car c'est des cdd qui dure tout l'année scolaire

tout aller bien jusqu'à aujourd'hui je reçu un e-mail Me disant que mon CDD est encore annulé sans aucune raison encore une fois ! Je décide d'appeler l'agence

On me dit le contrat n'a pas commencé donc on peut le l'arrêter tout été pas Clair du coups je met fin à la conversation j'ai signer le contrat début mai pour septembre ont t'il le droit D'arrêter un contrat comme ça?

Après tout ça je contacte la famille Qui me dit que tout se passer bien qui n'avait aucun souci mais que ce week-end il on parler avec les enfants 2 garçon Extrêmement gâter et très compliquer de 4 et 7 ans qui on décide de dire à leur parents qui veulent plus de nounous même le père me dit au téléphone que tout été pas très Clair mais qui préfère écouter voir obéir à ses enfants de 4 et 7 ans qui on décide de faire un caprice du coups je pense qu'il veulent plus tôt un nounou garçon mais je peux pas leur en vouloir je me retrouve sans travail et l'agence ou je travail profit bcp du fait de notre jeune âge pour nous la mettre à l'envers

merci

Par **P.M.**, le **13/08/2020** à **13:09**

Bonjour,

Ce sujet devrait être transféré en Droit du Travail...

La famille n'est pas formellement en cause pour la rupture abusive du premier CDD en tout cas c'est l'employeur, l'agence qui doit en répondre...

A priori, le CDD signé pour septembre pourrait valoir promesse d'embauche et donc l'employeur devrait respecter son engagement...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...